

Mardi, 9 janvier 1945.

Transport de grands
blessés alliés et allemands.

Département des postes et des chemins de fer. Verbal.

Le chef du département des postes et des chemins de fer fait part au Conseil des difficultés que rencontrent les chemins de fer fédéraux dans l'organisation des transports des grands blessés qu'il est prévu d'échanger, entre les Alliés et l'Allemagne, dans la seconde moitié de janvier. Après échange de vues, le Conseil arrive à la conclusion qu'il serait indiqué de marquer, à l'égard de la direction générale des chemins de fer fédéraux, tout le prix qu'il attache à ce que ces transports puissent être assurés, malgré les difficultés techniques. Il est par conséquent

d é c i d é :

Le chef (suppléant) du département politique est chargé d'adresser, au nom du Conseil fédéral, une lettre dans le sens indiqué à la direction générale des chemins de fer fédéraux.

Extrait du procès-verbal au département politique pour exécution, au département des postes et des chemins de fer pour son information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Leininger

